



Achat sur internet d'un logiciel en ligne

Par **guy311**, le **25/04/2014** à **17:16**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**rnJ'ai acheté un logiciel de sauvegarde de PC "Mybackupc".rnJ'ai fait cet achat le 24/04 en ligne et j'ai payé par PaypalrnCe logiciel a une très mauvaise presse sur Internet au niveau de la confidentialité et autres fonctionnalités.rnY-a-t'il un délai de rétractation pour ce genre d'achat et comment faire pour se faire rembourser.rnMerci pour votre aide

Par **Lag0**, le **26/04/2014** à **10:47**

Bonjour,rnTout dépend ce que vous avez acheté.rnSi c'est un logiciel sur CD ou DVD, vous disposez d'un droit de rétractation tant que l'emballage n'est pas ouvert.rnSi c'est un téléchargement, vous ne disposez d'aucun droit de rétractation.rnrnCode de la consommation :rn[citation]Article L121-20-2rnModifié par Ordonnance n°2005-648 du 6 juin 2005 - art. 1 JORF 7 juin 2005 en vigueur le 1er décembre 2005rnAbrogé par LOI n°2014-344 du 17 mars 2014 - art. 9 (V)rnLe droit de rétractation ne peut être exercé, sauf si les parties en sont convenues autrement, pour les contrats :rn1° De fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de sept jours francs ;rn2° De fourniture de biens ou de services dont le prix est fonction de fluctuations des taux du marché financier ;rn3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ou qui, du fait de leur nature, ne peuvent être réexpédiés ou sont susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement ;rn4° De fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur ;rn5° De fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines ;rn6° De service de paris ou de loteries autorisés.[/citation]